

LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SOUTIEN AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE JEUNES

Comité
d'histoire

Repères historiques

Document mis à jour le 1^{er} juin 2019

Nota

Comme son nom l'indique, ces fiches de « Repères historiques » ne sont que l'indication chronologique des principaux faits marquants liés au sujet traité. Ces fiches ne sont en aucun cas des analyses. Leur objectif est simplement de donner au lecteur des indications de bases, en lui permettant, s'il le désire, d'aller « plus loin », notamment grâce aux liens hypertextes qui sont mentionnés, aux sources et/ou à la bibliographie.

Définition

Pour évoquer la découverte d'un environnement étranger par les jeunes, les **échanges internationaux de jeunes**, on parle aujourd'hui volontiers de **mobilité**. Un terme en l'occurrence positif, bien différent de la mobilité contrainte telle qu'elle peut être observée dans les mobilités pendulaires ou les migrations : des déplacements qui, à travers leur préparation, l'expérience vécue et ses suites, enrichissent les jeunes et sont à ce titre encouragées voir soutenues financièrement par les pouvoirs publics.

La mobilité des jeunes dans le passé

En matière de **mobilité de jeunes**, plusieurs repères historiques anciens viennent à l'esprit :

- Les **échanges de la Renaissance** lorsque les lettrés se déplaçaient aisément en Europe pour rencontrer leurs pairs et converser avec eux en latin (d'où la référence à Érasme, qui a donné son nom au grand programme européen d'échange de jeunes et d'étudiants).
- Le **Grand Tour** (terme britannique) des jeunes européens fortunés à la fin du XIXe siècle, pour qui le voyage autour de l'Europe faisait office d'expérience initiatique venant parachever les études universitaires.
- Dans un esprit bien différent, les premiers **chantiers de jeunes** bénévoles après la Première Guerre mondiale : en effet, c'est dès 1920 que se déroule à Esnes, près de Verdun, un premier chantier de reconstruction associant des jeunes de différents pays. Expérience hardie et un peu malheureuse, car les Lorrains victimes de la guerre n'étaient pas prêts à accueillir facilement les jeunes Allemands présents sur le chantier...

La mobilité des jeunes à partir des années 1930

Mais c'est surtout dans l'Entre-deux-Guerres que les échanges *entre jeunes* prennent leur essor, notamment sous l'impulsion de Marc SANGNIER, pionnier à la fois de l'éducation populaire et de la démocratie chrétienne, qui importe en 1929 le concept des **auberges de la jeunesse**. Celles-ci deviendront emblématiques de l'esprit du Front populaire quelques années plus tard. Mais par ailleurs, Marc SANGNIER organise chaque été à partir de 1921 au château de Bierville un *congrès démocratique international pour la paix*, qui accueille des jeunes du monde entier dans un esprit humaniste, pacifiste et internationaliste.

À la même époque, se développe le **scoutisme**, importé en France en 1911, avec tout d'abord le mouvement laïque des Éclaireurs de France, le mouvement protestant des Éclaireurs unionistes et, en 1920, le mouvement catholique des Scouts de France. Très rapidement, les mouvements scouts organisent des **rassemblements internationaux de jeunes** qui génèrent eux aussi des échanges à travers l'Europe.

Il n'y a pas encore, à cette époque, en dehors des bourses pour étudiants (on peut citer, à la veille de la guerre, les séjours particulièrement instructifs de Raymond ARON à Berlin et d'Hubert BEUVE-MÉRY à Prague...) de politiques publiques d'incitation à la mobilité des jeunes, dans la mesure où la toute **première ébauche d'intervention de l'État** arrive **en 1936** avec le soutien de Léo LAGRANGE aux auberges de la jeunesse, qui symbolisent ce que l'on retrouvera plus tard dans les chantiers du patrimoine : une mixité sociale et sexuelle tout à fait nouvelle, un esprit de fraternité et de découverte, d'éducation populaire aussi en ce sens qu'il n'est pas besoin d'être un expert pour déployer des capacités que l'on acquiert en pratiquant dans un cadre collectif bienveillant...

La mobilité des jeunes après la Seconde Guerre mondiale

Après la Seconde Guerre mondiale, les **chantiers de jeunes** se structurent, même s'ils pâtissent de la trace laissée par les « chantiers de la jeunesse » du régime de Vichy... En 1950, est créée CONCORDIA, association de chantiers d'emblée conçue comme internationale.

À partir des années 1960

Ces chantiers de jeunes se développeront particulièrement dans les années 1960, grâce à la sensibilisation provoquée par la célèbre émission de télévision *Chefs-d'œuvre en péril* (1962-1975), qui stimule directement l'intérêt des jeunes pour la réhabilitation du patrimoine. L'association COTRAVAUX est créée mais, à la différence de CONCORDIA, elle n'est pas internationale.

À la même époque s'installe une politique volontariste impulsée par le ministère de la Jeunesse et des Sports :

En 1962, sont lancées les **sessions Connaissance de la France**. Le principe consiste à faire découvrir la France aux jeunes Français d'abord, puis dans un second temps (quelques années plus tard) à mêler jeunes Français et étrangers pour une expérience de vie partagée. Sont mobilisés pour ces sessions à la fois les associations, les cadres de l'État et des *conseillers de séjour*. Ces derniers sont des étudiants volontaires formés à l'encadrement des sessions par les associations et le ministère. L'accent est mis sur l'accueil de jeunes et l'interculturalité. Ces *conseillers de séjour* deviennent éventuellement par la suite des relais du ministère parmi les jeunes.

L'originalité et l'intelligence de ce programme font qu'il durera 36 ans avant de prendre fin en 1998. À la fin des années 1960, 300 sessions par an sont proposées à travers le territoire. Elles associent aspects touristiques, culturels et sportifs. Le modèle est exporté tant et si bien qu'il existe encore aujourd'hui dans différents pays, en Égypte notamment...

En 1963, la rencontre historique de GAULLE – ADENAUER, qui scelle la réconciliation franco-allemande, évoque le développement des échanges de jeunes. À la suite du [Traité de l'Élysée](#), du 22 janvier 1963, l'accord intergouvernemental du 5 juillet 1963 crée l'**Office franco-allemand pour la jeunesse** (OFAJ). Son succès rapide s'appuie sur l'essor parallèle des jumelages. Nombre de communes urbaines et rurales tissent des liens avec des communes d'Allemagne, puis d'Europe, puis du monde entier. En 1968, dans la foulée du voyage historique du général de GAULLE au Québec, est fondé l'**Office franco-québécois pour la jeunesse** (OFQJ). On voit bien dans la création de ces deux structures une volonté politique de rapprochement symbolique entre les peuples...

À la même époque, l'État, à travers le ministère de la Jeunesse et des Sports toujours, développe des programmes d'échanges bilatéraux pour les jeunes et les cadres de jeunesse.

Cohabitent deux principes qui prennent tout leur sens dans le contexte des années 1960 :

- Un **dispositif de coopération**, principalement destiné aux nouveaux cadres des pays africains francophones ayant accédé à l'indépendance, et s'appuyant sur l'Institut national de l'éducation populaire (INEP) de Marly le roi, où ceux-ci effectuent des stages de formation tout au long de l'année.
- Un **dispositif d'aide**, qui permet à chaque association de jeunesse et éducation populaire agréée de solliciter une aide de 50 % des frais liés à un échange de cadres ou de jeunes. L'échange, sa thématique, son contenu, sont inscrits dans le cadre d'un protocole bi gouvernemental signé par les deux ministres ou leurs représentants. Typiquement, la diffusion internationale du modèle des maisons des jeunes et de la culture (MJC) a été fortement soutenue par ces échanges.

Ces échanges sont complétés par des aides directes aux voyages internationaux des jeunes dans le cadre de la cogestion typique de l'époque du ministre HERZOG. C'est ainsi que naissent les associations ATITRA et COGEDEP.

L'ATITRA est une association, financée par le ministère chargé de la jeunesse, pour le transport des jeunes (de moins de 31 ans). Son premier président est M. SEGAGNE, conseiller d'État.

La COGEDEP, également financée par le ministère chargé de la jeunesse, est un organisme de conception éducative de voyages de jeunes. Sa gestion est interministérielle. Son conseil d'administration rassemble paritamment des représentants des mouvements et associations de jeunes et plusieurs ministères (Affaires étrangères, France d'Outre-mer, DOM TOM, etc.).

Ces échanges sont conçus et soutenus pour renforcer les liens entre les peuples des pays concernés, les jeunes et les cadres de jeunesse étant à l'avant-garde d'une politique de paix et de coopération qui, il faut le souligner, n'a jamais tenu à l'écart, et délibérément, des « pays de l'Est » comme la Hongrie ou la Pologne...

Il faut souligner aussi :

- **L'engagement constant du ministère des Affaires étrangères** qui soutenait financièrement ces échanges tout autant que les sessions Connaissance de la France, en particulier pour l'accueil en France.
- **L'importance politique** donnée à cette dimension internationale, qui se lisait dans l'organigramme de la ou des directions du ministère chargées de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, puisque le bureau des relations internationales fut à partir des années 1960 l'un des plus pérennes et des mieux dotés, avec une dizaine de fonctionnaires à l'époque la plus favorable. De 1965 à 1967 (entre la création de l'OFAJ et celle de l'OFQJ), la section des relations internationales apparaît même au tout premier plan de l'organigramme du *service de la jeunesse et d'éducation populaire*.
- **Le rôle moteur joué par la France**, entraînant d'autres pays dans des échanges de jeunesse bilatéraux, aboutissant à créer un réseau d'une trentaine de pays sur quatre continents. Pour l'anecdote, c'est au cours d'une rencontre organisée à Paris que l'ensemble des hauts fonctionnaires européens chargés de la jeunesse apprit la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989...

C'est également en 1989, que Jacques DELORS, président de la Commission européenne et admirateur revendiqué de Marc SANGNIER, lance un programme, d'abord intitulé *Jeunesse pour l'Europe*, à l'échelle des 12 pays qui composent alors l'Union européenne.

Avec les années, ce projet, devenu le programme européen *Jeunesse en action* (PEJA), puis *Erasmus +*, sera maintenu, en s'ouvrant aux pays intégrant l'Union européenne et à un certain nombre de pays tiers, méditerranéens notamment. Ce programme est complété ensuite par le **Service volontaire européen** (SVE) qui préfigure ce qui deviendra quinze ans après en France le **service civique** : un engagement personnel dans une mission d'intérêt général accueillie pour une durée de quelques mois par une institution, souvent associative mais pas seulement, au sein de laquelle le volontaire est accompagné et tutoré dans un esprit donnant-donnant.

La pérennité de ce programme, dans un contexte de restrictions budgétaires, a conduit le ministère de la Jeunesse et des Sports à réduire progressivement les échanges bilatéraux. Perdurent aujourd'hui la représentation dans les instances européennes (Conseil des ministres de la Jeunesse de l'UE, Conseil de l'Europe) et internationales, la francophonie (Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la francophonie), le suivi des programmes européens, la tutelle des opérateurs (Agence française Erasmus + Jeunesse et Sports, OFAJ et OFQJ), le suivi de certains accords bilatéraux et une politique d'encouragement à la mobilité qui va de la communication (voir le portail *Découvrir le monde*) à la reconnaissance de la mobilité dans le parcours éducatif et de formation des jeunes.

L'accès à la mobilité des jeunes les plus éloignés fait l'objet d'une attention particulière et fait partie des priorités, notamment depuis le **plan priorité jeunesse**. La mobilité internationale des jeunes fait l'objet d'un suivi interministériel, et des comités régionaux de la mobilité (COREMOB) se sont déployés en région. De manière constante, les sondages font d'ailleurs apparaître l'intérêt permanent des jeunes pour l'international, sous quelque forme que ce soit, même si de manière tout aussi constante peuvent être repérés dans les statistiques des marqueurs de différenciation liés à l'origine sociale et au niveau de formation, ce qui justifie précisément cette politique d'attention portée à l'accès universel des jeunes à la mobilité.

Cette évolution est caractéristique de celle, plus large des institutions supranationale, notamment à l'échelle européenne. Aujourd'hui, le bureau des relations internationales existe toujours au ministère, bien qu'ayant fluctué à plusieurs reprises dans sa dénomination (il succède à la *mission de coopération européenne et internationale*). Les relations inter-États perdurent ; elles se justifient par l'existence de politiques de jeunesse avec des enjeux qui n'ont pas fondamentalement changé, même si les politiques d'équipement et de formation de cadres publics, longtemps prédominantes, n'ont plus l'importance de jadis.

Cependant, en termes de moyens financiers, il est clair que la balance penche franchement du côté de **l'Union Européenne**, avec un programme, Erasmus + (mis en œuvre en France non plus par l'INJEP mais par une partie de l'agence du service civique), qui est le grand levier des échanges internationaux, y compris de cadres de jeunesse et de volontaires, comme l'atteste le nouveau programme intitulé **Corps européen de solidarité** qui a pris récemment le relais du Service volontaire européen.

Fiche réalisée par **Fabrice LANDRY**

Inspecteur principal de la jeunesse et des sports

Agrégé d'histoire

Sources (notamment) :

- Le site ministériel : www.jeunes.gouv.fr
- OFAJ : <https://www.ofaj.org/>
- OFQJ : <http://www.ofqj.org/>
- Erasmus + : <https://www.generation-erasmus.fr/>

- *Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes. Actions dynamiques d'acteurs dans le cadre non formel.* Francine Labadie et Clotilde Talleu, INJEP 2016.
- De nombreux sites d'associations ou de fédérations de jeunesse et d'éducation populaire (Service Volontaire International, CEMEA, Ligue de l'enseignement, Concordia...) présentent régulièrement des opportunités actualisées de mobilité internationale dans le cadre des dispositifs existants, de même que le réseau Information Jeunesse à travers ses différents centres à travers la France, ou en ligne : <https://www.infos-jeunes.fr/>